



Compte rendu de la réunion publique
« Restauration des Marais d'Aymeries »
du 10 décembre 2014



ORDRE du JOUR PROPOSÉ

14h30	Accueil
15h	Introduction par Monsieur BAUDOUX, maire de la commune d'Aulnoye-Aymeries
15h15	Présentation du projet de restauration des Marais d'Aymeries par Monsieur CAFFIER, Chargé de mission eau du Parc naturel régional de l'Avesnois
15h30	Présentation des études par Monsieur Cédric DELSAUX - Artelia et Madame Iris PRUDHOMME - Biotope.
16h30	Echanges et réponses aux questions
17h	Fin de la réunion

Étaient présents :

Structures partenaires	
Nom, Fonction	Organisme
Monsieur BARRA - Directeur	Mairie d'Aulnoye-Aymeries
Monsieur BAUDOUX – Maire d'Aulnoye-Aymeries	Commune d'Aulnoye-Aymeries
Monsieur DELSAUX - Ingénieur	Artélia
Monsieur DUFOUR-LEFORT – Adjoint à l'environnement	Mairie d'Aulnoye-Aymeries
Monsieur FLAMME – Chef de service	Agglomération Maubeuge Val de Sambre (AMVS)
Monsieur GOTH - Secrétaire	Association des Sauvaginiers de la Sambre et des 2 Helves
Monsieur LARZET – 1er Adjoint au maire	Mairie d'Aulnoye-Aymeries
Madame PRUDHOMME – Chef de projet écologue	Biotope

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur Guillaume CAFFIER - Chargé de Mission Eau	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Monsieur Kévin BLANCHON – Assistant d'études eau	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Propriétaires, exploitants et usagers	
Nom	Commune
Monsieur BASTIEN	AVELIN
Monsieur BODIN Michel	LILLE
Monsieur DELVALLEE	AULNOYE-AYMERIES
Monsieur DERUEL	SASSEGNIES
Monsieur DUCARNE	BERLAIMONT
Monsieur DUMEZ	
Monsieur DUMEZ	
Monsieur HOURIEZ	PONT SUR SAMBRE
Madame LECOEUVRE	HARGNIES
Monsieur MATHIEU	AULNOYE-AYMERIES
Monsieur ROUSSEAU	PONT SUR SAMBRE
Monsieur TIRAN	SAINT REMY DU NORD

Monsieur DUFOUR-LEFORT introduit la réunion en remerciant les propriétaires, usagers et partenaires pour leur présence. Il insiste sur l'importance de préserver les marais d'Aymeries et précise qu'il y a de forts enjeux hydrauliques et écologiques sur cette zone. Enfin, il souligne la volonté de maintenir les activités agricoles sur le site. Le projet arrive bientôt en phase opérationnelle et il sera indispensable de réaliser une concertation avec les usagers et propriétaires pour la mise en place des actions.

Monsieur CAFFIER rappelle le contexte de l'étude et le déroulement de la réunion. Il s'agit aujourd'hui de présenter le résultat des différentes études réalisées sur la zone. Il précise que le projet de restauration des marais d'Aymeries n'est en aucun cas une mise sous cloche du site. L'objectif est de valoriser et d'améliorer le fonctionnement des marais. D'autre part, il n'est pas question de remettre en cause les usages déjà en place (chasse, pêche, exploitation agricole etc.). D'ailleurs les propositions d'actions sont en cours d'élaboration et seront présentées en COPIL le 12 décembre pour un premier ajustement. Ensuite il conviendra de présenter ces propositions d'aménagements aux propriétaires, exploitants et usagers pour un second ajustement.

Monsieur BAUDOUX prend la parole pour remercier les propriétaires, usagers et partenaires de leur présence. Il insiste sur le rôle des prairies humides et rappelle qu'il est indispensable de préserver ces milieux en raison de leur disparition. Il corrobore les propos de M. CAFFIER et ajoute qu'il est nécessaire de construire ensemble le projet de restauration des marais d'Aymeries. Il insiste sur le fait qu'une concertation sera réalisée entre chaque étape. En effet, toute décision sera partagée avec les propriétaires, usagers ou exploitants.

Monsieur DELVALÉE réagit en expliquant que la commune consomme des terres agricoles pour les projets d'urbanisme.

Monsieur BAUDOUX répond que sur les milieux humides, aucune surface n'a été consommée. De plus, le futur PLU prévoit une urbanisation dans les dents creuses de la ville, et non sur des terres agricoles. L'objectif principal de la commune est de construire la ville sur la ville et de lutter contre l'étalement urbain.

Monsieur BASTIEN cite le cas des décharges près de la ferme d'Aymeries et dit que la commune a entreposé des déchets à cet endroit il y a plusieurs années.

Monsieur BAUDOUX répond que la commune a pu commettre quelques erreurs dans le passé et qu'il faudra réparer cela. Cependant, concernant les déchets déposés près de la ferme d'Aymeries, il s'agissait bien de déchets de la commune mais qu'une entreprise malhonnête a déposé sur ce site en facturant à la commune un transport et un dépôt en décharge. Mais sur ce projet, il faut revenir au fonctionnement hydraulique initial du marais. Cependant, il n'est pas question de faire fuir les agriculteurs du site, et c'est pour cela que l'on va travailler en concertation. Il passe finalement la parole aux deux bureaux d'études pour qu'ils présentent précisément les études hydrauliques et écologiques.

Monsieur DELSAUX présente les résultats de l'étude hydraulique (voir diaporama à partir de la diapositive n°5).

Monsieur DELVALÉE intervient pendant la présentation pour préciser que le siphon est très vieux.

Monsieur BASTIEN complète en expliquant que le siphon a été réalisé lors de la canalisation de la Sambre.

Monsieur DELSAUX reprend la présentation (voir diaporama).

Monsieur DELVALÉE apporte une précision concernant une photo présentée à la diapositive n°11. Il dit que cet effondrement est sur le terrain de VNF et qu'il n'y a jamais eu de restauration réalisée.

Monsieur BASTIEN ajoute qu'il y a également un siphon en béton effondré sous la Sambrette au niveau du pont. Ce siphon est détérioré depuis environ 1979.

Monsieur DELVALÉE souligne que cet effondrement permet de retenir l'eau en été.

Monsieur DELSAUX termine la présentation des enjeux hydrauliques et passe la parole à Madame PRUDHOMME.

Madame PRUDHOMME présente maintenant les résultats de l'étude écologique ainsi que la cartographie des enjeux écologiques (diapositives n°13 à 30)

Monsieur DELSAUX présente ensuite la cartographie des enjeux hydrauliques (diapositive n°31).

Madame PRUDHOMME termine en présentant le croisement des enjeux. Elle invite alors les invités à réagir au sujet de ces présentations.

Monsieur ROUSSEAU affirme que des aides financières doivent être prévues si l'on renforce les inondations.

Monsieur DELVALÉE pense qu'il faudrait également préconiser des actions ou modes de gestion au Conseil Général du Nord (CG 59). Il estime que la gestion réalisée sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) est parfois problématique et cite des problèmes concernant la fauche.

Madame PRUDHOMME répond que le CG 59 sera concerné par les propositions d'action, au même titre que les autres usagers du site.

Monsieur DELVALÉE a également des craintes concernant l'accueil du public sur le site.

Monsieur BASTIEN ajoute qu'il pourrait y avoir des problèmes de sécurité liés à la présence de bovins pour l'accueil du public

Monsieur CAFFIER répond que dans le cadre de l'élaboration du plan d'accueil raisonné du public, ces problématiques sont prises en compte. Il n'est pas question de faire passer du public n'importe où et il sera canalisé.

Monsieur DUFOUR-LEFORT ajoute que le public n'aura pas accès aux pâtures.

Madame PRUDHOMME complète en disant que les réflexions au sujet de l'accueil du public amèneront à une concertation avec les propriétaires et exploitants s'il y a emprise sur des parcelles.

Monsieur DELVALÉE émet ses craintes sur la réalisation d'une frayère à brochet qu'il a vu sur les fiches qui seront présentées en comité de pilotage.

Monsieur CAFFIER répond qu'actuellement, les propositions d'actions, dont la création de frayère à brochet, sont à l'état de brouillon. De ce fait ces propositions n'étaient pas diffusables en l'état, il s'agissait de document de travail. Ces propositions seront dans un premier temps présentées au comité de pilotage (COPIL) du 12 décembre, qui est la première instance d'ajustement des propositions. Il rappelle le rôle et la composition du comité.

Enrichies du travail du COPIL, les propositions seront ensuite présentées aux exploitants, usagers et propriétaires de la zone afin d'avoir un deuxième ajustement et de recueillir leur avis. Aujourd'hui il est question de partager les résultats des études ainsi que le croisement des enjeux identifiés sur la zone.

Il rappelle enfin que rien ne sera imposé et que les actions proposées se feront sur la base du volontariat. Pour les actions qui seront validées, un plan de financement sera rédigé et des demandes de subventions seront réalisées pour que les aménagements éventuels soient transparents financièrement pour les exploitants et propriétaires potentiellement concernés.

Messieurs DERUEL et DUMEZ ne sont pas d'accord avec cette démarche. Ils pensent que les actions auraient du être proposées par les usagers et exploitants du site.

Monsieur CAFFIER répond qu'il faut bien une première base de travail et qu'il n'est pas possible d'élaborer un plan d'action dans le format d'une réunion publique. De plus, une approche globale de la zone était nécessaire pour les études hydrauliques et écologiques. C'est pourquoi, les premières propositions seront retravaillées sous la forme de groupe de travail, ou autre format pertinent à définir, avec les exploitants, usagers et propriétaires concernés.

Monsieur BAUDOUX corrobore les propos de Monsieur CAFFIER et explique qu'il est difficile de faire des propositions de plan d'action quand on est 20 ou 30 dans la salle. Cependant, si les personnes présentes ont d'ores et déjà des propositions d'actions, elles peuvent les faire remonter au Parc.

Monsieur DUMEZ affirme qu'il n'y a pas besoin de frayère à brochet et que sa reproduction naturelle est déjà fonctionnelle sur les marais d'Aymeries.

Monsieur BAUDOUX précise que la première personne à avoir émis cette idée était Jean DER COURT. Il revient sur le rôle du COPIL et indique que les actions proposées par ce comité seront soumises aux propriétaires car la concertation est indispensable.

Monsieur CAFFIER complète en expliquant que la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) fait partie du COPIL tout comme l'association locale de pêche. L'information donnée ici sera remontée au COPIL et la pertinence de la frayère à brochet sera discutée avec eux, sur la base des échanges de ce jour.

Monsieur DELVALÉE ne souhaite pas que l'on augmente la durée des inondations dans le marais.

Monsieur BAUDOUX déplore les nombreuses critiques et affirme que ce projet est indispensable pour le site.

Monsieur ROUSSEAU demande ce qui ne va pas dans le marais.

Monsieur DELSAUX répond que plusieurs altérations hydrauliques ont été recensées telles des zones de piétinement, des merlons, le manque de ripisylve...

Monsieur CAFFIER rappelle que les actions préconisées n'ont pour l'instant pas été validées par le COPIL. Par conséquent, elles pourront être soumises au débat lors de la prochaine réunion publique.

Monsieur BASTIEN pense qu'il faudrait prévoir un entretien et un curage des fossés ainsi que de la Barque. L'installation de clôtures pourrait également être préconisée. Enfin, concernant la frayère, il signale que les 3 mares des ENS pourraient être un endroit adéquat.

Monsieur CAFFIER répond que ces propositions seront présentées au COPIL et qu'effectivement, travailler sur le rôle de frayère des 3 mares ENS est une bonne idée.

Madame DUCARNE souhaite qu'il y ait des indemnités financières mises en place si l'on prévoit de faire passer du public sur des parcelles privées.

Monsieur CAFFIER répond qu'il n'y aura pas de passage du public sans accord préalable avec les propriétaires et exploitants et que si emprise ou préjudice il y a, des compensations adéquates seront discutées avec les personnes concernées.

Monsieur BAUDOUX conclut la réunion en rappelant le rôle du Parc qui est un vrai service pour la commune. Il remercie toutes les personnes qui travaillent sur ce projet. Enfin, il termine en disant aux propriétaires et usagers qu'ils ne doivent pas hésiter à faire remonter leurs propositions.